CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 059

Le mardi 17 novembre 2026

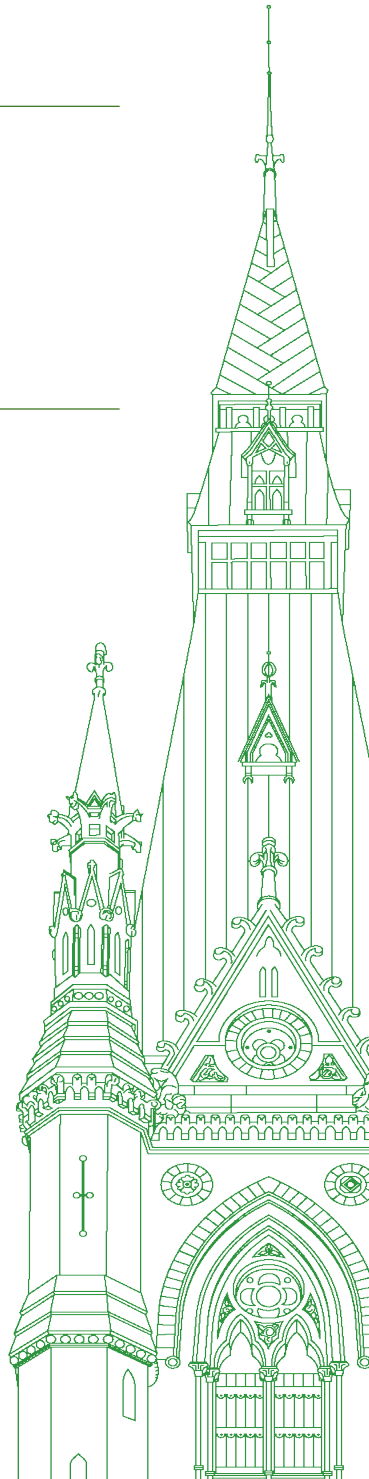

Présidente : Karina Gould

Comité permanent des finances

Le mardi 17 novembre 2026

● (1125)

[*Français*]

Le vice-président (Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources, PCC)): J'ouvre maintenant la séance.

Bonjour, tout le monde. Bonjour, chers collègues. Je vous remercie d'être là et je vous souhaite la bienvenue à cette 59e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, mais tout le monde est présent en personne. Je vous remercie infiniment.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 22 octobre, le Comité entreprend son étude du traitement fiscal des biens usagés.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins d'aujourd'hui. Nous recevons M. Karel Ménard, directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets; M. Timothy Fuchs, responsable des Affaires publiques chez IKEA Canada; et M. Steeve De Marchi, directeur général de l'Association des marchands de véhicules d'occasion du Québec.

Bonjour. Je vous remercie de votre présence.

Vous disposez maintenant chacun de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire. Après quoi, nous passerons à la période de questions. Nous allons procéder dans l'ordre des présentations.

Monsieur Ménard, vous avez la parole pour cinq minutes, monsieur Ménard.

Karel Ménard (directeur général, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets): Bonjour, monsieur le président.

Merci, mesdames et messieurs les députés.

C'est un plaisir et un privilège d'être parmi vous aujourd'hui. Comme le président l'a dit, je m'appelle Karel Ménard. Je suis directeur d'un organisme national en environnement spécialisé en gestion écologique des déchets, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, qui existe depuis 1991. Personnellement, j'ai commencé à y travailler il y a plus de 30 ans, en 1994, donc je connais un peu le domaine de la gestion des déchets au Québec et au Canada, et même dans le monde en général.

Le Front commun essaie d'influencer les gouvernements pour qu'ils adoptent des politiques environnementales en matière de gestion des déchets. On peut dire que nous avons accompagné le gouvernement québécois tout au long des 30 ou 40 dernières années afin qu'il adopte des politiques comme la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ou des règlements concernant l'établissement de lieux d'enfouissement techniques, entre autres.

Aussi, à la fin des années 1990, nous avons été approchés lors du Sommet sur l'économie et l'emploi. Il y avait un sommet sur l'économie sociale au Québec, et nous avons été invités à déposer un projet: le réseau des ressourceries. Une ressourcerie, c'est un lieu où on peut apporter des objets usagés afin de les remettre en état, les réparer et les revendre. Nous prévoyions établir un réseau de 60 ressourceries, et les ressourceries partout au Québec ont obtenu un financement de quelque 7 millions de dollars à l'époque. Donc, pour ce qui est du réemploi, mon organisation était impliquée de façon très directe.

Le Front commun, mon organisation, a quatre principes qui guident ses actions. Dans l'ordre ou dans le désordre, il y a le principe de la régionalisation, de la démocratisation, de la hiérarchie des trois « R » — réduction, réutilisation, recyclage — et de la responsabilisation. Tout projet qui favorise le réemploi, comme ma présence ici, nous concerne, parce qu'il faut absolument favoriser le réemploi pour des raisons environnementales. Le réemploi est vraiment l'un des moteurs de l'économie circulaire.

On parle beaucoup de recyclage. Le recyclage a ses bienfaits, mais ce qui est vraiment la chose à faire, si nous voulons vraiment participer à l'économie circulaire, c'est diminuer notre consommation de ressources. En passant, au Québec, nous sommes un des plus grands consommateurs de ressources au monde. Nous sommes passés de 271 millions de tonnes de ressources consommées en 2021 à 391 millions de tonnes de ressources consommées en 2023, c'est-à-dire une augmentation de 40 % en seulement deux ans. Donc, le réemploi permet, beaucoup plus que le recyclage, de vraiment diminuer notre consommation de ressources, de préserver nos écosystèmes et de limiter notre empreinte environnementale.

Il est vraiment important de donner un coup de pouce au réemploi. Pourquoi? C'est parce que, sur le plan des ressources, une firme-conseil qui avait été engagée par RECYC-QUÉBEC, une société d'État du Québec, a estimé que les retombées du réemploi au Québec sont une réduction de 226 milliers de tonnes métriques d'équivalents CO_2. Ça correspond au retrait de 50 000 voitures des routes. On a aussi estimé que c'est la production d'environ 5 000 tonnes de plastique qui a été évitée par des actions visant le réemploi. Ça a aussi évité l'utilisation de 120 millions de mètres cubes d'eau. Ce sont des chiffres québécois. Je n'ai pas les chiffres canadiens, mais peut-être qu'on peut facilement extrapoler pour les autres provinces. Tout ça pour dire que le réemploi a des retombées positives non seulement sur le plan social, parce que ça aide justement les gens qui ont plus de difficultés financières à se procurer des biens de première nécessité, mais aussi énormément sur le plan environnemental, qu'il ne faut pas négliger.

On parle de commerce de biens usagés, parce qu'on aimerait bien, éventuellement, en cas d'abolition de la taxe fédérale sur les objets vendus comme objets usagés, toucher également tout ce qui est du domaine de la location. Par exemple, la location d'outils permet d'éviter l'achat d'un bien neuf. C'est la même chose pour la réparation. Si je fais réparer mon frigo au lieu d'en acheter un neuf, je fais quelque chose de bien pour l'environnement et pour l'économie, parce que des gens vont réparer le frigidaire. Donc, c'est une espèce d'économie qu'on a un peu vue disparaître au cours des dernières années. Enlever la taxe pourrait donner un petit coup de pouce au domaine de la réparation.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, monsieur Ménard.

[*Traduction*]

Je cède la parole à M. Fuchs pour cinq minutes.

Timothy Fuchs (responsable, Affaires publiques, IKEA Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs, merci de me donner l'occasion de m'adresser au Comité pour discuter du traitement fiscal des biens usagés au Canada et du rôle que peuvent jouer la politique sur la TPS et la TVH pour promouvoir l'abordabilité, la réutilisation, la réparation et l'économie circulaire.

Je m'appelle Timothy Fuchs, et je suis responsable des affaires publiques chez IKEA Canada.

Nous traversons une période où de nombreux ménages font face à des pressions financières. Cette conjoncture offre au Canada l'occasion de réaliser ses objectifs d'abordabilité et de durabilité, puisque les Canadiens adoptent de plus en plus des solutions pratiques comme l'achat des biens usagés et réparés afin de maximiser leur budget familial.

Même si les Canadiens savent qu'ils agissent de manière écoresponsable en continuant à utiliser leurs articles au lieu de les envoyer au site d'enfouissement, un grand nombre de clients nous disent que la circularité englobe aussi l'abordabilité. Pour bon nombre de familles, la diminution du gaspillage à la maison est synonyme d'économies, et les entreprises comme IKEA agissent en conséquence.

Chez IKEA, nous offrons un programme gratuit de pièces de rechange qui aide les clients à réparer et à entretenir leurs meubles au lieu de les remplacer. Nous avons aussi un programme de rachat et de revente qui permet aux clients de retourner des meubles admissibles. Les meubles sont ensuite revendus sur notre place du marché Tel quel à un prix plus abordable. L'an dernier, IKEA Canada a revendu plus de 15 000 articles, qui ne se sont pas retrouvés dans les sites d'enfouissement.

Les clients sont souvent surpris d'apprendre que la TPS s'applique aux articles usagés revendus par une entreprise enregistrée. Cette taxe est perçue même sur les articles d'occasion comportant de légères égratignures ou de la peinture écaillée. En 2024, lorsque IKEA Canada a fait une campagne de sensibilisation sur la taxe appliquée aux biens d'occasion, plus de 35 000 Canadiens ont exprimé leur appui, de concert avec plus d'une dizaine d'organisations qui partagent le même point de vue un peu partout au pays.

Dans le cadre de son examen des réformes possibles, j'encouragerais le Comité à se concentrer sur trois objectifs clés.

Le premier, comme je le disais, est l'abordabilité. Souvent, les Canadiens les plus susceptibles d'acheter des biens d'occasion sont les étudiants, les nouveaux arrivants, les personnes âgées ayant un revenu fixe, les jeunes familles et les ménages à faible revenu. Une réduction ou une exemption de la TPS sur les biens d'occasion admissibles aurait des répercussions financières directes et palpables sur de nombreux Canadiens. À l'heure où les gouvernements examinent toutes les options pour améliorer l'abordabilité, cette mesure simple aurait des retombées considérables sur bon nombre de Canadiens.

La deuxième chose à prendre en considération est la réduction des déchets et la durabilité environnementale. Prolonger la durée de vie utile des produits, c'est éviter que des matériaux finissent dans les sites d'enfouissement et c'est réduire la demande en ressources servant à produire de biens neufs.

J'encouragerais aussi le Comité à examiner également le traitement fiscal des services de réparation. Si l'objectif est de rendre les choix durables plus abordables, les réparations doivent devenir une option plus abordable et attrayante pour les consommateurs. Trop souvent, la réparation d'un produit coûte plus cher que son remplacement. Un cadre fiscal qui encouragerait la réparation et la revente renforcerait l'économie circulaire au Canada et aiderait les consommateurs à tirer davantage de valeur des produits qu'ils ont en leur possession.

Le troisième objectif est le soutien aux entreprises et la création d'emplois. L'économie de la réutilisation repose sur les entreprises et les organismes qui recueillent, trient, réparent, transportent, remettent à neuf et revendent des produits. Cette économie crée aussi des occasions pour les entreprises sociales, les organismes de bienfaisance, les plateformes technologiques, les fournisseurs de services logistiques et les petites entreprises. Un cadre fiscal qui appuierait mieux ces activités permettrait d'accroître les investissements, l'innovation et la croissance dans l'économie circulaire partout au Canada.

Chaque proposition de changement au régime fiscal canadien s'accompagne de la tâche herculéenne de définir les paramètres pour les consommateurs et pour les entreprises. La bonne nouvelle, c'est que le Canada a déjà une longueur d'avance. Des provinces comme la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Ontario ont déjà mis en place des mesures visant à exonérer de la taxe de vente provinciale des articles tels que les chaussures et les vêtements usagés et certains articles d'occasion pour enfants. Dans tous ces cas, l'accent est mis sur les articles ménagers courants et des seuils de prix sont établis. En outre, il faudrait indiquer clairement que les articles admissibles sont de vrais articles d'occasion, et non pas des articles soldés en magasin qui n'ont jamais fait l'objet d'une vente initiale.

Finalement, j'encourage le Comité à étendre ses consultations aux entreprises de revente, aux organisations de réparation, aux groupes environnementaux, aux fiscalistes et aux défenseurs des intérêts des consommateurs avant de recommander des modifications législatives définitives.

En conclusion, nous sommes fiers de constater que de nombreux Canadiens considèrent IKEA comme un membre de la communauté. Nous croyons que les produits qui ont encore une durée de vie utile ne devraient pas se retrouver au dépotoir. Nous savons que nos clients partagent cette conviction. Ils recherchent de plus en plus des options durables qui permettent de prolonger la vie de leurs produits et de réduire leurs dépenses.

Des réformes de la TPS et de la TVH bien pensées pourraient aider les Canadiens à accéder à des biens moins chers, à réduire le gaspillage, à renforcer l'économie circulaire du Canada et à soutenir l'innovation des entreprises dans ce domaine. Ces réformes pourraient surtout fournir un soutien pratique essentiel aux Canadiens qui luttent chaque jour contre les difficultés liées au coût de la vie.

● (1130)

Merci beaucoup.

Eric Lefebvre: Merci beaucoup, monsieur Fuchs.

[*Français*]

Maintenant, la parole est à M. De Marchi pour cinq minutes.

Steeve De Marchi (directeur général, Association des marchands de véhicules d'occasion du Québec): Monsieur le président, membres du Comité, je vous remercie de nous recevoir.

D'entrée de jeu, je vous dirais que notre association appuie effectivement le projet de loi. Nous l'appuyons, parce que nous considérons que cette mesure d'allègement fiscal va réellement être appliquée aux personnes qui en ont le plus besoin. Donc, nous sommes effectivement en faveur du projet de loi. Ça permet aussi de réduire l'écart fiscal entre les ventes faites entre particuliers et les ventes faites auprès de commerçants. Dépendamment de la province, il y a des manières différentes de percevoir la taxe. Il y a des intervenants, des tiers impliqués dans la perception des taxes, ce qui fait que les transactions entre particuliers ne sont pas traitées de la même manière que les transactions qui impliquent un commerçant.

Par contre, nous sommes attentifs à ce que va être la version finale du projet de loi, à la manière dont il va être présenté. Nous avons vu d'autres occasions où l'esprit de la loi est favorable et bon pour l'ensemble des parties prenantes, mais nous avons aussi vu que, dans la manière dont le règlement qui soutient la loi est écrit, il y a tellement de détails et d'implications que, malheureusement, on ne réussit pas à atteindre le but. Donc, pour ces raisons, nous aimerions soulever quelques points ou quelques pistes pour exercer une vigilance.

Pour informer les gens présents, je dirais que l'Association des marchands de véhicules d'occasion du Québec, ou AMVOQ, est une association de commerçants indépendants qui ne sont actifs que dans le domaine des véhicules d'occasion. Nous avons environ 1 200 membres au Québec, et nous sommes présents dans tous les secteurs du véhicule routier, que ce soit les véhicules de promenade, les véhicules de loisirs ou les véhicules récréatifs.

Un des points sur lesquels nous attirons l'attention du Comité est la catégorie de transactions visée. Dans le projet de loi initial, on faisait mention d'un véhicule automobile usagé conçu pour servir sur la route. Il sera important, à mesure que le projet de loi va avancer, de définir exactement ce qu'est un véhicule d'occasion. Est-ce que ça comprend les véhicules routiers exclusivement? Est-ce que ça comprend d'autres types de véhicules? Donc, nous recommandons que la définition du véhicule usagé soit précise dans la perspective d'une éventuelle détaxation, pour que la mesure soit appliquée uniformément et qu'elle atteigne son but.

On parle aussi du véhicule lui-même. C'est aussi là où il va être important d'avoir des critères pour déterminer ce qu'est un véhicule usagé, un véhicule neuf ou un véhicule en retour de location, entre autres. Donc, nous pensons qu'il va être très important, encore une fois, pour atteindre le but, que ces définitions soient incluses dans un éventuel projet de loi ou dans le règlement.

Un point que nous considérons aussi comme étant très important et qui est déjà un défi présentement, c'est l'arrimage du projet de loi avec les différents modèles de perception de taxes. Dépendamment de la province dans laquelle on se trouve, c'est une entité ou une autre qui perçoit la taxe. De plus, il faut que ce soit relativement facile et simple à appliquer, considérant aussi — comme vous êtes probablement au courant — qu'il y a déjà des provinces qui ont des avancées, et même des promesses faites sur le plan de la perception des taxes. Donc, il sera important qu'à partir du moment où on aura pris une décision, il y ait une communication efficace et simple qui soit faite. De plus, s'il était possible d'avoir un arrimage entre les différentes mesures proposées ou en place dans les différentes provinces, ce serait bien.

Pour toutes ces pistes, nous sommes effectivement en faveur du projet de loi, mais nous soulevons des défis qui pourraient empêcher la loi d'arriver exactement au but qu'elle vise. De plus, évidemment, notre association propose de collaborer avec le gouvernement pour aider à comprendre l'industrie du véhicule d'occasion dans son ensemble.

Nous vous remercions beaucoup de nous avoir accueillis.

● (1135)

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci beaucoup, monsieur De Marchi.

Nous allons maintenant commencer la période des questions.

[*Traduction*]

Nous amorçons la période de questions avec M. McLean pour six minutes.

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leurs observations qui contribuent grandement à l'étude que nous amorçons.

Je voudrais obtenir plus de détails — je vais commencer avec M. De Marchi — sur la transaction qui a lieu lors de la vente d'une voiture d'occasion.

Nous pensons que les voitures d'occasion proviennent seulement des concessionnaires de voitures d'occasion, mais normalement, les concessionnaires de voitures neuves en vendent eux aussi. Lorsque les concessionnaires de voitures neuves concluent une transaction avec un acheteur de voiture neuve dont ils achètent la voiture d'occasion, le prix qu'ils proposent inclut-il la TPS qui sera imposée lors de la revente de la voiture d'occasion?

Steeve De Marchi: Je vais essayer d'expliquer comment les choses fonctionnent au moyen d'un exemple. Si vous achetez une auto au coût de 60 000 $ et que vous en rapportez une en échange, disons, de 30 000 $, vous allez payer 30 000 $ — la différence — et vous ne paierez les taxes que sur la différence. La voiture ne sera pas taxée selon le prix de détail suggéré par le fabricant.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

● (1140)

Greg McLean: C'est en effet sur la différence que la TPS sera appliquée — l'écart entre les deux voitures.

Le concessionnaire qui vend à un nouveau client une auto d'occasion rapportée par un acheteur d'auto neuve vend cette auto 30 000 $, plus la TPS.

Steeve De Marchi: Les choses se passent ainsi lorsqu'il n'y a pas d'échange. Parfois, les gens rapportent leur vieille auto, qui sera achetée par le concessionnaire.

Greg McLean: D'accord. Allons directement au dénouement. Ce véhicule d'occasion sera vendu à 30 000 $, plus la TPS.

Steeve De Marchi: Non. Il sera vendu... Si vous rapportez un véhicule qui est vendu une deuxième fois, là aussi, la taxe sera réduite selon la différence. Voilà comment cela fonctionne. Si le véhicule est vendu trois fois...

Greg McLean: Je ne suis pas certain de vous suivre dans ce cas-ci. Pourriez-vous m'expliquer encore une fois le mécanisme?

Steeve De Marchi: Le véhicule que vous...

Greg McLean: Prenons un exemple simple. Imaginons un concessionnaire qui a une voiture d'occasion dans son parc d'inventaire et qui a versé 30 000 $ à l'ancien propriétaire en échange de son véhicule. Lorsque le concessionnaire revend le véhicule, le vend-il à 30 000 $, plus la TPS ou la TPS est déjà incluse?

Steeve De Marchi: La TPS sera imposée sur le montant total de la transaction. Si vous vendez le véhicule de 30 000 $ dans le cadre d'un échange... Autrement dit, si vous achetez un autre véhicule au même...

Greg McLean: Allons directement à la fin de la transaction. Combien paierait un premier acheteur qui se procurerait cette auto d'occasion? Le prix payé sera-t-il de 30 000 $, ou de 30 000 $, plus la TPS?

Steeve De Marchi: Ce sera 30 000 $, plus la TPS.

Greg McLean: La TPS, bien qu'elle soit incluse dans la vente, est imposée encore une fois à l'achat.

Steeve De Marchi: Je ne suis pas certain de comprendre. La TPS n'est pas incluse dans le prix de vente.

Greg McLean: D'accord.

Ma prochaine question s'adresse à M. Fuchs.

Merci, monsieur Fuchs, de vos observations.

Pourrions-nous parler des marges d'une entreprise comme IKEA? Je présume que les marges de détail sont, disons, de 10 % sur un nouveau produit au niveau de la vente au détail. Ces marges sont-elles les mêmes pour les biens d'occasion?

Timothy Fuchs: Pour les biens d'occasion vendus dans le marché public Tel quel d'IKEA, les prix sont environ 30 % à 70 % en deçà des prix d'origine, comme c'est le cas pour tous les biens d'occasion.

Greg McLean: Votre prix de vente est plus bas. Percevez-vous également une marge plus faible, ou percevez-vous la même marge parce que les produits sont distribués par IKEA?

Timothy Fuchs: Pourriez-vous reformuler la question?

Greg McLean: Si vous avez pour 10 millions de dollars de marchandises en circulation dans votre magasin pendant une semaine donnée et que la marge est de 10 %, vous allez dégager une marge de 1 million de dollars sur des produits neufs. Quelle est la marge sur des produits d'occasion si vous avez écoulé pour 5 millions de dollars d'articles Tel quel pendant la même semaine?

Timothy Fuchs: La marge sur un bien d'occasion sera plus mince que la marge sur un bien neuf. Le principal objectif est d'offrir des produits abordables aux consommateurs. Ces produits pourraient ne pas avoir de seconde vie.

Greg McLean: Les marges plus faibles vous incitent-elles à faire circuler davantage d'articles neufs que d'articles Tel quel?

Timothy Fuchs: Nos décisions ne s'appuient pas seulement sur les marges. Nous voulons aussi faire les choses comme il faut. Les consommateurs veulent des options abordables.

Greg McLean: Merci beaucoup d'avoir fourni ces réponses. Vos commentaires seront très utiles au Comité.

[*Français*]

J'ai une dernière question pour M. Ménard.

Monsieur Ménard, je prends votre exemple d'un frigo usagé. Plutôt que de le faire réparer, le consommateur choisit de le remplacer. Est-ce que ça coûte plus cher de le réparer deux fois plutôt que de le remplacer? Est-ce une partie du problème?

Karel Ménard: Oui, effectivement.

L'autre partie du problème, c'est que ces appareils ne sont pas faits pour être réparés. Souvent, il n'y a pas de réparateurs ni de pièces de rechange.

Je pense justement que, grâce à la présente réunion, nous sommes en train d'amorcer un changement de paradigme concernant les biens usagés, parce qu'il faut vraiment encourager ça. Le fait d'abolir une taxe et, éventuellement, d'autres taxes provinciales pourrait justement faire qu'on développe davantage ce créneau de la réparation.

● (1145)

Le vice-président (Eric Lefebvre): Je voulais vous laisser terminer votre phrase.

Merci, monsieur Ménard.

[*Traduction*]

Merci, monsieur McLean.

[*Français*]

Maintenant, M. Lavoie a la parole pour six minutes.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Merci, monsieur le président.

Messieurs les témoins, je vous remercie d'être là. Je suis très content de vous avoir avec nous aujourd'hui pour l'étude de cette motion.

Monsieur Ménard, croyez-vous vraiment que l'élimination ou la réduction de la taxe sur les produits et services sur les biens usagés va vraiment modifier les habitudes des Canadiens et des Canadiennes?

Karel Ménard: Absolument. Je le pense. Ça ne concernerait peut-être pas l'ensemble des biens usagés. Je ne pense pas que ça motiverait nécessairement l'ensemble de la population canadienne à aller chercher des biens usagés, mais, pour une certaine frange de la population, ça le ferait. Aussi, ça pourrait permettre de développer davantage le milieu de l'économie sociale. Si on a le choix entre un bien usagé et un bien neuf, mais qu'on ne paie pas de taxes sur le bien usagé, c'est sûr qu'il y a là un incitatif financier.

Par ailleurs, les biens usagés sont souvent plus durables que les biens qu'on achète neufs. C'est un peu paradoxal, mais, souvent, les biens usagés ont été fabriqués il y a plus longtemps, donc ils sont de meilleure qualité. On parle de textiles, de meubles et même d'appareils électroménagers. C'est un autre incitatif.

Donc, oui, je pense que le fait de ne pas faire payer une taxe ou deux peut changer les habitudes des gens. Ça ne le ferait peut-être pas pour tout le monde, mais c'est sûr que ça va changer les habitudes des gens.

Steeve Lavoie: Selon vous, est-ce qu'on devrait appliquer la mesure très largement, en visant tous les biens usagés, ou est-ce qu'on devrait commencer par cibler certains secteurs?

Karel Ménard: Je pense qu'il faut procéder de la façon la plus simple possible. Pour l'application de la mesure aussi, il faut procéder de la façon la plus simple possible. Nous avons réfléchi à ça. Est-ce qu'on devrait exclure certains biens? En fait, nous avons mentionné dans nos notes l'idée d'exclure peut-être les biens de luxe. L'idée derrière le travail ici, c'est de favoriser l'économie circulaire et de travailler pour protéger l'environnement en général. Les biens de luxe, justement, par définition, ne sont pas des biens d'usage courant. Une bague à 50 000 $ a peut-être déjà été achetée et on a payé des taxes dessus, mais je pense qu'on devrait peut-être l'écarter. Ce n'est pas à nous de déterminer un montant.

Pour ce qui est des véhicules d'occasion, effectivement, on devrait aussi ne pas faire payer de taxes, parce que ça peut entrer dans cette catégorie de biens d'usage courant.

Steeve Lavoie: D'accord. C'est intéressant. Merci.

Monsieur Fuchs, IKEA est dans plus de 60 pays. Est-ce qu'il y a des pays, actuellement, qui ont eu des changements au cours des dernières années? On a tous un système de taxation différent dans le monde. Est-ce qu'il y a des pays qui ont mis une telle mesure de l'avant et qui pourraient être des exemples pour nous?

[*Traduction*]

Timothy Fuchs: Il est très ardu de comparer les régimes fiscaux d'un pays à l'autre parce que chaque régime est différent. Cette comparaison est vraiment difficile à faire.

Comme je le disais tout à l'heure, pour trouver de bons exemples, nul besoin de regarder ce qui se fait ailleurs. Plusieurs provinces au Canada le font déjà. Il y a la Colombie-Britannique et le Manitoba, ainsi que l'Ontario dans une certaine mesure. Afin de trouver un exemple substantiel qui pourrait servir de modèle sur le plan législatif, une bonne idée serait de parler avec les collègues des provinces afin d'examiner plus en profondeur ce qui est faisable.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Je vais vous poser une autre question. Vous avez donné certaines données rapidement tout à l'heure. Dans le cadre de votre projet, je pense que vous avez revendu 15 000 biens usagés. Quelle a été la différence entre l'avant et l'après? Est-ce que, pour vous, il y a eu une diminution des ventes d'IKEA? Est-ce que ça a amené une plus grande fidélisation? Est-ce que ça a amené une nouvelle clientèle? Quel impact de ce système de revente et de réparation êtes-vous capables d'évaluer?

[*Traduction*]

Timothy Fuchs: Les 15 000 articles que j'ai mentionnés dataient de l'année dernière. C'est le nombre d'articles repris par IKEA et revendus à d'autres clients. Ce sont des articles de moins dans les sites d'enfouissement. Ces 15 000 articles à prix modique correspondaient à ce que recherchaient 15 000 Canadiens. Cette option existe parce qu'elle répond aux besoins des clients.

Nous avons mis en place le programme de rachat et le marché en ligne Tel quel pour offrir aux clients des options abordables. Nos clients ne veulent pas que leurs meubles usagés se retrouvent dans les sites d'enfouissement. Cette solution est à la fois abordable pour le client et bonne pour l'environnement. Elle contribue aussi à la création d'emplois.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Merci beaucoup.

Monsieur De Marchi, je vous remercie d'être là. Vous avez parlé avec mon collègue M. McLean, tout à l'heure. Ça n'a pas l'air simple de calculer les taxes. Vous avez dit qu'il faut avoir des définitions claires des types de véhicules, et des types d'échange: un véhicule neuf versus un véhicule usagé? Est-ce que votre organisation a produit ou pourrait produire un document pour le Comité, qui viendrait démêler tout ça? Nous pouvons bien en parler comme ça, mais est-ce qu'il y aurait une possibilité de démêler tout ça? Quand on parle de vente de biens usagés, on m'a déjà dit un chiffre d'environ 80 % pour des véhicules. Alors, l'impact est énorme. Si on ne le comprend pas bien ce 80 %, vous comprenez que ça vient influencer les décisions. Nous nous demandons toujours si nous devons inclure tous les biens usagés ou seulement une partie.

Est-ce qu'il serait possible de produire un document avec des suggestions de définitions et des calculs?

● (1150)

Steeve De Marchi: Oui, absolument.

Pour faire référence à ce que M. McLean demandait, ça illustre à quel point la perception des taxes sur un véhicule d'occasion est compliquée.

Notre association serait disposée à produire un tel document, et elle serait heureuse de le faire.

Steeve Lavoie: Nous allons attendre le document.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, monsieur De Marchi.

Monsieur Lavoie, merci infiniment.

La parole est maintenant à M. Garon pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins d'être ici aujourd'hui.

C'est une étude qui, je pense, est importante et, surtout, sur laquelle il y a beaucoup de consensus. Je trouve que cette question est intéressante.

Évidemment, quand on décide d'exempter de taxe de vente ou de taxe sur la valeur ajoutée certains biens, ça ne peut pas être tous les biens. Je pense que ça a déjà été dit: si on achète un voilier à 400 000 $ et qu'on le revend à 300 000 $, je pense qu'il n'y a pas de consensus dans la société pour exempter ça de taxes.

J'ai un a priori positif, alors je me fais un peu l'avocat du diable, et j'aimerais vous poser une question sur les biens dont la valeur augmente une fois qu'ils sont usagés. Il y a toujours une présomption selon laquelle quand quelqu'un achète un bien de qualité et le revend, il ne fait pas nécessairement de profit, mais il participe à une économie circulaire. Cependant, on a vu dans le marché des automobiles, pendant la pandémie, par exemple, des gens qui achetaient une voiture usagée 18 000 $ et qui étaient capables de la revendre 26 000 $.

Quel devrait être le traitement fiscal d'une transaction comme celle-là, selon vous? Je peux peut-être le demander à vous, monsieur De Marchi.

Steeve De Marchi: Je peux tenter de donner une réponse.

Le principe est bon, mais l'application serait à peu près impossible. On aurait beaucoup de difficulté à suivre l'appréciation de la valeur. De plus, l'exemple que vous donnez est exceptionnel. Effectivement, pendant la pandémie, il y a eu, à un moment, un arrêt complet de la production de véhicules routiers et une demande accrue. C'est rare, parce qu'un véhicule d'occasion ne s'apprécie pas de façon régulière ou normale.

Je suis surpris de la question pour prévoir quelque chose en ce sens, et je me demande si ça vaut la peine. Il n'y a pas beaucoup de biens d'occasion dont la valeur s'apprécie, à part dans quelques domaines très précis, très particuliers.

Jean-Denis Garon: On est souvent dans le domaine des biens de luxe, de toute façon.

Steeve De Marchi: Ça peut être un diamant, par exemple, ou de l'or. Cependant, dans le domaine de l'occasion, mis à part lors de la pandémie mondiale qu'on a connue et qui a mis à l'arrêt la production, je ne vois pas comment ça pourrait arriver.

Jean-Denis Garon: J'ai une question pour vous, monsieur Ménard.

J'ai l'impression que la qualité de beaucoup de biens a diminué au fil du temps. On n'a pas souvent la culture des biens usagés. On préfère avoir du neuf, et j'ai l'impression que ce que fait la grande industrie, c'est diminuer le coût du neuf en baissant la qualité et en se disant que, de toute façon, ça va finir à la poubelle. Alors, ça réduit le marché des biens usagés, mais ça répond aussi à une demande des consommateurs.

De façon plus importante, on comprend que 5 % de taxe sur les produits et services, c'est quelque chose, mais ce n'est pas non plus la mer à boire.

Qu'est-ce qu'on a à changer dans notre culture pour faire qu'une mesure comme celle-là mène au grossissement de ce marché des biens usagés, de façon générale?

Karel Ménard: Comme ça a été fait en Europe, notamment pour les textiles, peut-être pour les biens importés d'Asie, notamment, on pourrait avoir un coût d'accise. C'est une taxe, si on veut, pour faire que le coût d'achat est plus élevé. En fait, lorsqu'on achète un bien neuf qui provient généralement de l'extérieur du pays, il y a beaucoup de coûts environnementaux, sociaux et même économiques qui ne sont pas internalisés. Je dis toujours qu'on vit à crédit lorsqu'on achète des biens jetables, et on est dans une culture des biens jetables. On parle beaucoup d'économie circulaire par rapport à l'économie linéaire, qui peut se définir par « extraire, consommer, jeter ». L'économie circulaire consiste à réintroduire un bien dans un cycle de production. On devrait tendre vers ça, vers des biens de consommation qui peuvent être réintroduits dans un cycle de production ou de consommation.

C'est un changement de paradigme sur le plan de l'économie, mais on ne parle pas de décroissance, par exemple. On parle, comme je l'ai dit, d'aborder et de développer une économie du réemploi et de la réparation, donc, de tous les pans de l'économie circulaire.

Je pense que la taxe de 5 % est une des briques de cet édifice. Il faut commencer quelque part, et ça pourrait être un bon départ.

● (1155)

Jean-Denis Garon: C'est purement une question d'efficacité. On remplit les dépotoirs avec des biens et des ressources utiles, donc c'est une question d'efficacité.

Quand on parle de croissance économique, dans le monde dans lequel on vit, on regarde ce qu'on produit, la valeur de ce qu'on produit et le produit intérieur brut, ou PIB. Ça fonctionne souvent; on l'utilise un peu comme un indicateur pour mesurer notre bien-être matériel.

Est-ce que notre façon de réfléchir à la production et de la calculer fait qu'on se dit que, finalement, les biens usagés ne valent rien parce qu'ils ont déjà été produits? Est-ce qu'on réfléchit mal à la croissance économique?

Karel Ménard: Oui, absolument. De plus, s'il y a une catastrophe environnementale comme une inondation, ça va faire monter le PIB, parce qu'on dépense de l'argent et il y a un échange d'argent, alors que c'est une catastrophe. Il faudrait peut-être repenser à ça. Il faut arrêter de croire que l'achat va stimuler l'économie. En fait, lorsqu'on produit un bien, on le produit toujours au détriment des ressources naturelles. Ça veut dire qu'on fait une ponction sur les écosystèmes pour produire un bien qu'on va consommer rapidement. C'est vraiment un gaspillage.

Jean-Denis Garon: Si je comprends bien — je vais le dire dans mes propres mots —, lorsqu'on ne réutilise pas un bien, lorsqu'on produit des biens qui ne sont pas réutilisables, la consommation devient essentiellement une activité de destruction qui grossit notre produit intérieur brut. C'est le problème qu'on voit présentement dans notre façon de réfléchir à notre économie.

Karel Ménard: C'est en grande partie ça. Je ne dis pas qu'il faut arrêter de consommer, mais…

Jean-Denis Garon: Ce n'est pas ce que je dis.

Karel Ménard: … il faut consommer moins et consommer mieux, c'est-à-dire réparer, échanger et partager les biens. Il faut faire rouler l'économie, mais pas nécessairement par la création de biens matériels. Posséder un bien n'est pas nécessairement une bonne chose sur le plan environnemental et économique.

Jean-Denis Garon: Il ne reste que 30 secondes.

Le gouvernement du Québec a fait des avancées sur les garanties de durabilité pour certains biens, notamment les thermopompes. Est-ce que ça fait aussi partie des efforts positifs en ce sens-là?

Karel Ménard: Oui, sauf qu'il y a des problèmes quant à l'application des garanties et aux pièces de rechange. Les fournisseurs peuvent se retirer, aussi, seulement en le mentionnant. Il y a peut-être aussi de petites lacunes dans l'application des dispositions réglementaires.

On part de très loin et on s'attaque à quelque chose de gros. Cependant, il faut commencer quelque part.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci beaucoup, monsieur Ménard.

Merci, monsieur Garon.

[*Traduction*]

Je cède la parole à Mme Jansen pour trois minutes.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Merci.

Monsieur Fuchs, si j'ai bien compris, IKEA a un programme qui permet aux gens de rapporter les meubles dont ils n'ont plus besoin en échange de crédits en magasin. Ces meubles sont ensuite vendus à une autre famille à prix réduit. Je pense que c'est une idée fantastique, surtout lorsque tant de jeunes familles ont du mal à se meubler. Il faut faire tout ce qui peut être fait pour favoriser l'abordabilité, car chaque sou compte.

Les clients qui achètent des meubles neufs paient la TPS. Est-ce exact?

Timothy Fuchs: C'est exact.

Tamara Jansen: Si IKEA vend un meuble d'occasion du même modèle, le client qui l'achètera paiera lui aussi la TPS.

Timothy Fuchs: C'est exact.

Tamara Jansen: Le gouvernement perçoit la taxe une deuxième fois sur la même table de cuisine. Est-ce exact?

Timothy Fuchs: Je dirais que oui.

Tamara Jansen: Si une famille revend la table à IKEA dans quelques années, la taxe pourrait être imposée encore une fois sur ce meuble lorsqu'il sera revendu par IKEA. Est-ce exact?

Timothy Fuchs: Oui.

Tamara Jansen: N'est-ce pas un peu ridicule? Nous essayons d'encourager les gens à réutiliser des choses au lieu de les jeter, mais nous leur imposons des taxes encore et encore.

Timothy Fuchs: La taxe est un élément que nous avons soulevé, mais un autre aspect primordial, c'est le comportement. Les clients achètent un article neuf en sachant qu'au lieu de le jeter ou de l'envoyer dans un site d'enfouissement, ils pourront le revendre ou le réparer. C'est une bonne chose, mais...

Tamara Jansen: Je suis d'accord, mais notre étude porte précisément sur le traitement fiscal des biens usagés. Dans mon esprit, si la TPS n'était pas imposée sur les meubles d'occasion, IKEA pourrait transmettre ces économies aux clients. Est-ce exact?

Timothy Fuchs: Oui.

Tamara Jansen: Merci.

Monsieur De Marchi, je voudrais vous parler de quelque chose que je trouve très étrange et qui s'apparente à ce dont nous venons de parler.

Prenons une famille qui achète une voiture. Elle paie la TPS. Quelques années plus tard, cette même famille vend la voiture à un concessionnaire, qui la vend à une autre famille. Le gouvernement perçoit encore la TPS. La taxe sera peut-être prélevée plusieurs autres fois pendant la durée de vie de la voiture.

Je tiens à bien comprendre le mécanisme. Le gouvernement fédéral peut percevoir la TPS sur le même véhicule plusieurs fois. Est-ce exact?

Steeve De Marchi: Oui.

Tamara Jansen: Si une jeune famille achète un véhicule d'occasion à 25 000 $ chez un concessionnaire, une TPS de 1 250 $ sera perçue, en supposant qu'aucun ajustement ne se produit lors de l'échange. Si la famille achetait le même véhicule à un vendeur privé, elle ne paierait pas la TPS fédérale. L'achat d'un même véhicule revient plus cher chez un concessionnaire en règle que chez un vendeur privé.

Steeve De Marchi: Ce sont les garanties qui expliquent la différence de prix.

● (1200)

Tamara Jansen: Les concessionnaires peuvent offrir des inspections, des garanties et des mesures de protection des consommateurs que les vendeurs privés n'offriront pas.

La somme supplémentaire à débourser pour la taxe pose-t-elle problème à certains clients?

Steeve De Marchi: Oui. Les clients à faible revenu le disent.

Eric Lefebvre: Merci, madame Jansen.

Nous poursuivons avec M. Sawatzky pour trois minutes.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, monsieur le président.

C'est un plaisir de revoir M. Fuchs au Comité.

Comme vous le savez, il y a un magasin IKEA à Coquitlam, dans ma circonscription. C'est un gros employeur, et les gens en quête de meubles abordables sont nombreux à s'y rendre.

Dans le marché public Tel quel, dont il est question aujourd'hui, IKEA offre aux clients la possibilité d'acheter des meubles en fin de série ou des meubles d'occasion à bas prix. C'est dans ce rayon que je me suis procuré ma table de cuisine lorsque j'ai déménagé dans mon appartement, et j'en suis très satisfait. Je suis content de savoir que ces articles ne se retrouveront pas dans un site d'enfouissement.

Selon votre expérience, quels sont les plus gros obstacles à la croissance du marché de la revente de meubles d'occasion au Canada? Des modifications au régime de la TPS permettraient-elles de rendre plus abordables les meubles d'occasion et de faire en sorte que plus de Canadiens choisissent cette option au lieu d'acheter du neuf?

Timothy Fuchs: Ce serait certainement utile. Peu importe ce qui peut être fait pour que les gens trouvent plus facile et pratique de réutiliser et de réparer des biens, y compris des meubles, eh bien, faisons-le. Comme je le disais, les clients recherchent des articles à bas prix. Il n'y aura jamais trop d'options abordables sur le marché.

Les Canadiens sont très inquiets de la situation des sites d'enfouissement au pays. Ils ne veulent pas jeter leurs biens. Ils veulent une meilleure option. Tout ce qui peut simplifier la vie des Canadiens ordinaires... Bref, cette solution est tout à fait valable.

Jake Sawatzky: Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne le système fiscal lorsqu'un client vend ou retourne un meuble à IKEA, et qu'IKEA revend ensuite ce même meuble?

Timothy Fuchs: Très simplement, lorsqu'un article est vendu pour la première fois, la taxe est perçue. S'il est retourné à IKEA, nous offrons un crédit en magasin ou des cartes-cadeaux. Le meuble est remis à neuf chez IKEA, au besoin, puis il est remis en vente à prix réduit dans notre marché Tel quel. IKEA étant une entreprise enregistrée, la taxe s'applique également aux articles d'occasion.

Jake Sawatzky: Selon vous, comment pourrions-nous modifier la TPS pour rendre les choses plus abordables et encourager les gens à acheter plus de meubles usagés?

Timothy Fuchs: Comme on l'a mentionné aujourd'hui, je pense qu'une des principales solutions est de réduire ou d'éliminer la taxe sur les articles ménagers usagés. Il faut également veiller à ce que des services de réparation soient accessibles. Il faudrait donc aussi étudier la possibilité de réduire la TPS/TVH sur les services de réparation.

Ce genre d'options rend l'achat d'un article d'occasion bien plus abordable que l'achat d'un article neuf. Cela incite les consommateurs à faire de meilleurs choix.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup.

Merci, monsieur le président.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, monsieur Sawatzky.

Nous passons maintenant à M. Garon, pour deux minutes.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Je ne sais pas trop à qui poser ma question. Ce n'est pas que je ne veux pas être inclusif, mais ma question va exclure un peu les automobiles parce que j'ai l'impression que, hors le secteur automobile, la majorité des transactions pour des biens usagés se font dans des commerces du secteur communautaire. C'est le cas dans ma circonscription. Plusieurs de ces entreprises-là sont des OBNL, des organismes à but non lucratif, qui ne facturent donc ni la TPS ni la TVQ dans certains cas.

Je me demande comment les OBNL vont recevoir une mesure comme celle-ci, qui permettrait à d'autres entreprises d'éventuellement commencer à revendre des biens et d'être exemptées de TPS. C'est le cas de la TVQ, notamment. Dans cet écosystème, je me demande si ces organismes-là, qui ont aussi des missions sociales autres que de revendre des biens usagés, vont trouver que c'est une forme de nouvelle concurrence qui pourrait nuire à leur mission.

Je ne sais pas si vous avez exploré ça, d'une certaine façon.

Karel Ménard: Nous ne l'avons pas fait en détail, mais je ne pense pas que ce soit perçu comme une nouvelle concurrence qui arrive sur le marché. Effectivement, vous l'avez dit, il y a déjà des organismes sans but lucratif, des OSBL, qui ont un statut d'organisme de charité ou de bienfaisance qui ne perçoivent pas de taxes. Ça ne pose pas nécessairement de problèmes dans le secteur.

De plus, les petits OSBL — comme les ressourceries au Québec, par exemple —, ne perçoivent pas de taxes parce que leur chiffre d'affaires n'est pas assez élevé. Cependant, ils doivent éventuellement en percevoir si le chiffre d'affaires augmente. Là, ça peut être un irritant pour différentes raisons pour le consommateur, pour la gestion aussi, et ainsi de suite.

Je crois que le fait de ne pas facturer de taxes serait, au contraire, bien perçu.

● (1205)

Jean-Denis Garon: Donc, ce que vous dites, c'est que ça pourrait même venir simplifier le travail des OSBL, qui finiraient par avoir un chiffre d'affaires plus élevé.

Karel Ménard: Ce serait plus simple pour l'OSBL et pour le citoyen, absolument. Le consommateur n'aurait pas à se demander s'il va payer 15 % de plus s'il va à un endroit ou 15 % de moins s'il va à un autre.

Ça pourrait donc simplifier les choses en harmonisant la situation pour l'ensemble des OSBL.

Jean-Denis Garon: C'est intéressant.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, monsieur Ménard.

Merci, monsieur Garon.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant à Mme Cobena, pour deux minutes.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur De Marchi, souvent, pour une famille canadienne moyenne, l'achat d'un véhicule n'est pas un luxe. C'est une nécessité. Les gens s'en servent pour se rendre au travail, amener leurs enfants à l'école et mettre de la nourriture sur la table.

Pourquoi une famille devrait-elle encore payer la TPS pour un véhicule d'occasion? Disons qu'il s'agit d'un véhicule usagé de 15 000 $ et que la TPS fédérale à payer est d'environ 750 $, alors que le véhicule a déjà été taxé lorsqu'il a été vendu neuf.

Steeve De Marchi: C'est une excellente question à laquelle je ne peux répondre. La réponse, c'est qu'il faut la payer, mais est-ce logique? Nous pensons que non.

Sandra Cobena: Exactement.

En moyenne, un véhicule change de propriétaire cinq ou six fois au cours de sa vie utile. La TPS est perçue chaque fois qu'un véhicule est vendu par l'entremise d'un concessionnaire.

Steeve De Marchi: Oui.

Sandra Cobena: En privé, on n'a pas à la payer...

Steeve De Marchi: Non.

Sandra Cobena: ... ce qui est une autre question.

Avez-vous estimé le montant approximatif de la taxe de vente fédérale qui peut être perçue au cours de la vie utile d'un véhicule?

Steeve De Marchi: Non. Nous ne sommes pas rendus là. Cela varie beaucoup, selon qu'il y a un échange ou non. Je ne peux pas vous donner de chiffres précis pour le moment.

C'est une excellente question. J'aimerais approfondir la question.

Sandra Cobena: Pourriez-vous nous fournir une estimation? Je cherche bien sûr des données concernant le type de véhicule le plus fréquemment acheté par une famille ou un jeune qui commence dans la vie. Évidemment, il n'y a pas d'échange, car c'est son premier véhicule. On peut supposer que les jeunes achètent un véhicule d'occasion, qui est moins cher, pour respecter leur budget.

Pourriez-vous fournir cette information au Comité plus tard?

Steeve De Marchi: Oui, certainement. Il pourrait également être intéressant d'examiner quatre ou cinq cas précis parmi les véhicules les plus populaires.

Oui, nous pouvons faire cela.

Sandra Cobena: Vous avez aussi souligné que si deux personnes vendent chacune un véhicule identique, l'une entre particuliers et l'autre par l'intermédiaire d'un concessionnaire, le concessionnaire est tenu de facturer la TPS, alors que dans le cadre d'une vente entre particuliers, cela n'est pas obligatoire. Personne ne le fait, et même si c'était le cas, personne ne saurait comment la payer.

Diriez-vous que cela crée un incitatif pour contourner les concessionnaires — et les inspections, les garanties et les mesures de protection des consommateurs connexes —, parce que les concessionnaires sont tenus de facturer la TPS fédérale sur les véhicules d'occasion?

Steeve De Marchi: Cela dépend de l'acheteur. Il y a une autre partie à cette équation, et ce sont vos moyens. Si vous n'avez pas assez d'argent pour acheter un véhicule à l'extérieur du système des concessionnaires, vous devrez acheter auprès d'un concessionnaire. Il va offrir le financement. Ce sont les concessionnaires qui en profiteraient le plus.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, monsieur De Marchi.

Merci, madame Cobena.

Nous passons maintenant à M. Leitão, pour trois minutes.

[*Français*]

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour, messieurs.

Monsieur Ménard, j'aimerais poursuivre avec vous dans la même direction que mon collègue M. Garon.

D'ailleurs, je vous dirais en commençant que je soutiens entièrement votre point de vue: la nécessité de réemployer les biens. Je viens d'un autre monde; quand j'étais jeune, nous réutilisions beaucoup les choses parce que c'était cher d'acheter de nouveaux biens. Après ça, il y a eu la société de consommation de masse et, bon, ça a changé.

Donc, il faut tout à fait réemployer, il faut réparer et il faut être capable de réparer; on est entièrement d'accord là-dessus. Si l'élimination de la TPS et de la TVQ sur les biens usagés peut aider, tant mieux; nous serions très contents.

J'aimerais revenir sur l'apparence de compétition déloyale avec le monde des organismes à but non lucratif, les OBNL. Vous avez commencé à en discuter avec M. Garon.

Là où j'ai besoin de votre aide pour comprendre, c'est quand il y a des OBNL qui sont très bien organisés — comme la friperie Renaissance, pour ne pas la nommer — qui peuvent, et c'est tant mieux, vendre des choses à un très gros volume. Est-ce que cette possibilité d'une éventuelle compétition déloyale peut surgir, ou pensez-vous que ce n'est pas un problème?

● (1210)

Karel Ménard: Je ne pense pas. En fait, ça n'a jamais été évoqué. Comme je l'ai dit, ça fait plus de 30 ans que je suis dans le domaine, et cette question de concurrence n'a jamais été évoquée. Si on abolissait les taxes de vente sur les produits usagés, ça pourrait aussi favoriser des acteurs du secteur privé qui sont bien implantés au Québec, dans le reste du Canada et aux États-Unis; je ne les nommerai pas, mais vous savez de qui je parle.

L'idée, c'est vraiment de favoriser l'achat de biens usagés, peu importe qu'on les achète d'une entreprise privée, d'un organisme sans but lucratif, ou d'une entreprise publique, voire d'un antiquaire ou de l'Internet. Il faut faciliter la vie des consommateurs. Il faut de l'uniformité, si on va de l'avant. Actuellement, je ne pense pas que les gens choisissent d'aller chez l'un ou l'autre à cause de la taxe.

Par contre, si on enlevait les taxes, je pense qu'il y aurait davantage de personnes qui iraient acheter des biens usagés et feraient éventuellement réparer leur frigo ou leur téléviseur plutôt que d'en acheter un neuf. Peut-être que l'élimination de ce petit pourcentage de taxes pourrait influencer le comportement du consommateur.

Carlos Leitão: Très bien. Merci.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, messieurs Ménard et Leitão.

Nous allons conclure cette dernière série de questions avec M. Garon.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour une minute trente secondes.

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

M. De Marchi, je vous ai laissé de côté tantôt, donc je vais finir par vous.

Il y a beaucoup de gens qui achètent des véhicules usagés parce que ça coûte moins cher. Les familles ont un budget à respecter. On aimerait tous avoir des véhicules neufs, mais, parfois, il faut acheter des véhicules usagés. Avec le prix des véhicules neufs, la demande pour les véhicules usagés a augmenté depuis un certain nombre d'années. On a même vu, à certains moments, des pénuries de certains modèles. Dans le cadre précis du marché des véhicules usagés, si on enlève la TPS de 5 %, qu'est-ce qui me dit que le concessionnaire ne va pas augmenter son prix de 5 %?

Steeve De Marchi: La réponse est simple: c'est le marché. Depuis plusieurs années, les consommateurs achètent des véhicules d'occasion partout au Canada. Ils iront là où c'est le moins cher. Un commerçant qui voudrait augmenter son prix de 5 % de plus ou conserver l'économie de 5 % serait immédiatement comparé à un autre qui ne le ferait pas. En gros, c'est une réponse qui est simple: c'est la loi du marché.

Jean-Denis Garon: Donc, essentiellement, vous jugez que l'état de la concurrence sur le marché du véhicule d'occasion fait que, finalement, c'est le consommateur qui va empocher 100 % de la baisse de la taxe.

Steeve De Marchi: Oui. C'est ce que nous pensons et c'est ce que nous souhaitons.

Jean-Denis Garon: Merci.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, messieurs Garon et De Marchi.

Je remercie les témoins de leur présence avec nous, aujourd'hui.

Nous allons maintenant suspendre la séance pour quelques minutes pour accueillir nos prochains témoins.

● (1210)

_____(Pause)_____

● (1215)

Le vice-président (Eric Lefebvre): Nous reprenons la séance.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 9 mars, le Comité reprend son étude du pouvoir fédéral de dépenser.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à Mme Annette Ryan, directrice parlementaire du budget.

Madame Ryan, je vous remercie de votre présence et je remercie également les personnes qui vous accompagnent. Vous avez cinq minutes pour prononcer votre discours d'ouverture.

Annette Ryan (directrice parlementaire du budget, Bureau du directeur parlementaire du budget): Monsieur le président, membres du Comité, je vous remercie de nous avoir invités à témoigner aujourd'hui dans le cadre de votre étude sur le pouvoir fédéral de dépenser.

[*Traduction*]

Je suis accompagnée aujourd'hui de M. Mark Mahabir, qui est directeur général, Analyse budgétaire et des coûts, et avocat général; de M. Louis Perrault, directeur général par intérim, Analyse économique et financière; de M. Jason Stanton, directeur par intérim, Coûts; de M. Tim Scholz, directeur par intérim, Analyse économique.

Pour commencer, je tiens à préciser brièvement que mon mandat, en tant que directrice parlementaire du budget, consiste à favoriser un débat parlementaire éclairé sur les questions économiques et budgétaires. Le pouvoir fédéral de dépenser soulève des questions extrêmement importantes concernant le fédéralisme fiscal, concernant les relations financières entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, et la viabilité des finances publiques, telles que régies par les paragraphes 36(1) et 36(2) de notre Constitution.

● (1220)

[*Français*]

Mon bureau a réalisé plusieurs analyses portant sur les relations financières entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires, notamment sur les transferts fédéraux et sur la viabilité à long terme des finances publiques. Notre plus récent rapport sur la viabilité financière, publié en août 2024, examinait notamment les perspectives financières à long terme des différents ordres de gouvernement. Mon bureau prévoit publier une nouvelle édition de ce rapport en juillet 2027.

J'ai envie de mieux comprendre les préoccupations et les priorités actuelles du Comité en matière de fédéralisme fiscal afin d'identifier les dossiers qui pourraient mériter une attention particulière dans notre prochain rapport sur la viabilité financière des différents paliers de gouvernement au Canada.

[*Traduction*]

Permettez-moi de souligner un certain nombre de questions importantes relatives à la démographie et aux pressions liées aux coûts auxquelles les provinces et territoires sont confrontés, et qui sont au cœur des enjeux du fédéralisme fiscal. Elles comprennent les questions suivantes. La population de la province ou du territoire est-elle en hausse ou en baisse? Quels sont l'âge, le revenu, la langue et le profil scolaire de ces résidants? Quelle incidence ces profils ont-ils sur les pressions exercées sur les dépenses des provinces et territoires qui sont consacrées aux soins de santé, aux soins aux personnes âgées, à l'éducation, au logement, à la lutte contre l'itinérance et aux réparations nécessaires des infrastructures vieillissantes? À partir de là, nous pouvons évaluer dans quelle mesure leurs sources fiscales correspondent aux pressions sur les dépenses entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, c'est-à-dire l'équilibre ou le déséquilibre fiscal vertical, ainsi qu'entre les gouvernements provinciaux et territoriaux eux-mêmes, ce que l'on appelle l'équilibre fiscal horizontal.

Je terminerai en soulignant que mon bureau a publié ce matin quatre notes présentant notre analyse du budget de 2026, qui portent sur les plans financiers fédéraux, dont certains portent sur les paiements de transfert et les domaines à frais partagés, comme la lutte contre l'itinérance, les soins de santé et les soins dentaires.

[*Français*]

Monsieur le président, je suis prête à répondre à vos questions.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci beaucoup, madame Ryan.

La parole est maintenant à Mme Cobena pour cinq minutes.

[*Traduction*]

Sandra Cobena: Merci, monsieur le président.

Madame Ryan, je vous remercie de votre présence et des rapports que vous avez présentés ce matin.

Le gouvernement a bénéficié d'une marge de manœuvre financière inattendue d'environ 158 milliards de dollars, mais il a consacré 96 % de cette somme à de nouvelles mesures. Est-il juste de dire que presque chaque dollar provenant de l'amélioration de la situation budgétaire a servi à de nouveaux engagements plutôt qu'à la réduction du déficit?

Annette Ryan: C'est exact.

Sandra Cobena: Pourriez-vous expliquer brièvement pourquoi il est important que les Canadiens comprennent cela? Pourquoi est-ce si important?

Annette Ryan: Bien sûr.

Les budgets fédéraux sont des documents complexes. Le budget présenté il y a une semaine et demie comptait plus de 500 pages. Cela représente environ 1 milliard de dollars par page et par exercice. Il y a de nombreux éléments en jeu. Il y a beaucoup de chiffres. Il y a beaucoup de questions très complexes. Essentiellement, en tant que parlementaires, vous êtes chargés de contrôler ces chiffres, ces données, etc. Au Bureau de la directrice parlementaire du budget, nous considérons que notre rôle est de vous aider à les comprendre: le gouvernement a-t-il plus de ressources à dépenser ou non? Quels choix a-t-il faits avec ces ressources?

Dans ce budget, une marge de manœuvre budgétaire de 158 milliards de dollars s'est dégagée en raison du niveau élevé des prix du pétrole, notamment, mais il y avait aussi d'autres facteurs. Pour aller droit au but, nous voulons présenter les choix en matière de dépenses en quelques étapes simples. Comme vous l'avez dit, le gouvernement a essentiellement choisi de dépenser 96 % des nouvelles recettes, dont une partie était une manne inattendue.

Sandra Cobena: Pourquoi est-il important de réduire le déficit? Je pense que ce concept n'est peut-être pas aussi clair pour les Canadiens, alors j'aimerais simplement que vous vous concentriez là-dessus. Le gouvernement avait cette marge de manœuvre budgétaire. Il a presque tout dépensé, et n'a consacré aucun montant à la réduction du déficit. Pourquoi est-ce important?

● (1225)

Annette Ryan: Fondamentalement, si les dépenses d'un gouvernement dépassent ses recettes, cela revient à reporter à l'avenir la nécessité de combler cette différence. Le choix d'utiliser cette nouvelle marge de manœuvre budgétaire à la fois pour des dépenses courantes et pour ce que l'on appelle les « investissements en immobilisations » est important, car la question est alors de savoir si nous vivons actuellement selon nos moyens et dans quelle mesure les investissements que nous faisons pour l'avenir pourraient être rentables et nous aider à rembourser les emprunts que nous faisons maintenant. C'est véritablement au cœur même du contrôle parlementaire des finances publiques.

Sandra Cobena: Vous avez demandé si le gouvernement vit selon ses moyens. Diriez-vous que c'est le cas, ou non?

Annette Ryan: Je pense que le chiffre important qu'il faut regarder, ce sont les frais de la dette sur l'encours de la dette. Les obligations de remboursement, d'une année sur l'autre, constituent le poste budgétaire qui connaît la croissance la plus rapide. Cette année, elles dépassent les paiements du Transfert canadien en matière de santé. D'ici quatre ans, nous serons nettement au-dessus des paiements du Transfert canadien en matière de santé.

Voilà le genre de points qu'il faut présenter de manière simple aux Canadiens afin qu'ils comprennent que les investissements actuels — notamment dans l'équipement militaire, les infrastructures, les oléoducs, etc. — ont un coût très réel qu'il faudra rembourser, idéalement grâce à la réussite de ces projets et à une prospérité accrue. Sinon, ces investissements devront tout de même être remboursés.

Sandra Cobena: C'est important, car à l'approche des Fêtes, les Canadiens s'efforcent de vivre selon leurs moyens. Ils essaient de respecter leur budget, mais il est particulièrement pénible de constater que le gouvernement ne fait pas preuve de la même discipline dans la gestion de ses propres budgets. Je vous remercie de ces réponses.

Le gouvernement fait état d'un déficit de 289 milliards de dollars, mais prévoit emprunter 765 milliards de dollars. Pouvez-vous confirmer que ces nouveaux emprunts représentent environ deux fois et demie le montant du déficit?

Annette Ryan: Selon notre calcul, c'est 2,6 fois plus.

Sandra Cobena: Le gouvernement paie-t-il des intérêts sur l'ensemble...

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, madame Cobena.

Merci, madame Ryan.

Nous passons maintenant à M. Leitão, pour cinq minutes.

[*Français*]

Carlos Leitão: Merci, monsieur le président.

Bonjour, chers témoins. Je vous souhaite la bienvenue.

[*Traduction*]

Permettez-moi de faire un bref commentaire sur ce dont nous venons de discuter.

De toute évidence, nous avons choisi d'investir massivement pour développer le côté de l'offre de l'économie. Nous sommes conscients des risques que cela comporte, mais nous savons également qu'il y a des risques à ne pas le faire.

Revenons à la question du jour, à savoir le fédéralisme fiscal.

Le Canada est une fédération intéressante; disons-le ainsi. Comme vous pouvez l'imaginer, j'ai eu des discussions à ce sujet avec les deux côtés. Vous y avez fait allusion, mais je pense que la démographie est l'un des principaux enjeux qu'il importe de bien comprendre. Si nous adoptons une perspective à plus long terme, les changements démographiques au Canada auront une incidence — et ont une incidence — sur la capacité des gouvernements de financer leurs activités.

Dans ce contexte, à votre avis, où se situent les principales faiblesses? Au niveau fédéral ou au niveau provincial? Les provinces financent et gèrent leurs systèmes de santé, leurs systèmes d'éducation, etc. Donc, la véritable faiblesse des arrangements fiscaux fédéraux canadiens se situe-t-elle à l'échelon fédéral ou à l'échelon provincial, et comment pourrions-nous résoudre ce problème?

● (1230)

Annette Ryan: Permettez-moi d'abord de parler des différents inducteurs de coûts qui se produisent au sein des divers ordres de gouvernement.

Je pense que la question des pressions découlant du vieillissement de la population canadienne est sur toutes les lèvres depuis de nombreuses années. Nous anticipons depuis longtemps la hausse des coûts en soins de santé que cela entraînerait pour les gouvernements provinciaux, et c'est ce que nous constatons aujourd'hui. Il existe un certain nombre d'indicateurs et d'études que vous pourriez consulter pour comparer les dépenses des provinces et territoires en soins de santé aux fonds du Transfert canadien en matière de santé, dont le taux de croissance s'élève actuellement à 5 % et qui devraient redescendre à des taux plus bas après 2027-2028.

La démographie camoufle les pressions émergentes sur les dépenses provinciales. Pour une population vieillissante, il faut penser aux soins aux personnes âgées. Quels sont les coûts liés au maintien à domicile des aînés canadiens ou à leur placement dans divers types de résidences? Quel soutien doit-on leur offrir? Il s'agit de pressions très concrètes pour les gouvernements provinciaux. Le Comité voudra peut-être examiner la question afin de savoir comment le Transfert canadien en matière de programmes sociaux est conçu pour réagir à ces pressions.

Concernant d'autres types de pressions démographiques sur les coûts, ce budget a suscité un intérêt considérable pour la résolution du problème de l'itinérance d'ici 10 ans. Une bonne partie de ces coûts incombe aux provinces, et il est essentiel que le Comité réfléchisse à la façon dont cela interagit avec les nouvelles pressions démographiques. Si le gouvernement envisage de relancer la croissance démographique du pays de manière accélérée, cela exercera des pressions supplémentaires sur le système provincial à divers niveaux — soins de santé, logement, infrastructures, éducation —, qui sont tous des domaines de compétence provinciale.

Il s'agit de pressions très actuelles, et je pense, respectueusement, que bon nombre des pressions financières que subissent les provinces découlent de décisions du gouvernement fédéral.

Carlos Leitão: Brièvement, car je pense que je vais manquer de temps, dans ce contexte, l'immigration est aussi un enjeu majeur, en ce sens qu'elle contribue à accroître la capacité de production de l'économie. Davantage de personnes travaillent, ce qui génère de l'activité économique, qui permettra ensuite de financer les services sociaux.

Annette Ryan: Rapidement, j'ajouterais qu'il y a un autre aspect important à prendre en compte: qu'est-ce que cela signifie pour la productivité du Canada? Plus il y a de Canadiens qui contribuent à la production, si la production est dans certains secteurs comme...

[*Français*]

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, madame Ryan. Je suis désolé de vous interrompre.

Merci, monsieur Leitão.

Monsieur Garon, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être ici, madame Ryan. Je remercie toute votre équipe également. Sachez que nous apprécions beaucoup votre travail. Je pense que c'est le cas de tout le monde ici.

Je remercie M. Leitão. Depuis le début de l'étude, c'est le premier libéral qui parle un peu de fédéralisme fiscal. Normalement, ses collègues essaient d'éviter le sujet. C'est un compliment.

Le pouvoir fédéral de dépenser, c'est le pouvoir résiduel découlant de la Constitution qui a été donné au fédéral de dépenser, et donc d'imposer des conditions, dans des champs de compétence pour lesquels il n'a ni la compétence constitutionnelle ni la compétence tout court de légiférer, tout ça grâce à l'érudition de notre Cour suprême. Ainsi, aujourd'hui, nous avons un gouvernement fédéral qui dépense dans des champs de compétence des provinces en imposant des conditions.

Dans un ouvrage qui date de quelques années, Marc-André Turcotte, un juriste, a établi qu'entre 50 et 60 % de toutes les dépenses courantes du gouvernement fédéral seraient dans des champs de compétence dans lesquels seules les provinces ont la compétence de légiférer.

Est-ce que vous pensez qu'on est encore dans ces ordres de grandeur aujourd'hui? De plus, j'aimerais savoir si votre bureau a fait des travaux pour mettre à jour ces chiffres.

Annette Ryan: La réponse courte est non, nous n'avons pas fait ce genre d'étude. Comme je l'ai dit dans mes paroles d'ouverture, nous sommes ici pour mieux comprendre vos intérêts et pour organiser notre étude qui sera déposée l'été prochain.

Jean-Denis Garon: C'est bien noté.

Vous avez parlé de déséquilibre fiscal vertical et horizontal, du fait que les provinces ne sont pas toutes nées égales, du fait que la démographie est difficile et du fait qu'il y a de l'hétérogénéité par rapport à l'économie et aux ressources, ce qui fait que le fédéral doit donner un coup de main avec sa capacité fiscale, sous forme de transferts.

Est-ce que ça implique nécessairement que, lorsque le fédéral donne un coup de main aux provinces sous forme de transferts, ça doit venir avec des conditions dans des champs de compétence qui sont exclusivement assignés aux législatures des provinces? Est-ce que ce contrôle du fédéral, qui prend la forme de conditions, est nécessaire?

● (1235)

Annette Ryan: Il est clair que ce n'est pas toujours nécessaire. Je pense que les situations où c'est strictement nécessaire sont assez limitées, en fait. C'est la question de la coopération et de la coordination qui est pertinente pour ces décisions.

Jean-Denis Garon: Prenons, par exemple, la Stratégie nationale sur le logement du Canada, créée sous le premier ministre Trudeau. Il y avait tellement de conditions qu'on a pris trois ans et demi pour négocier avec Québec. Québec a défendu ses compétences constitutionnelles, et ça a eu des conséquences humaines, des conséquences sur l'itinérance et des conséquences sur l'abordabilité du logement pendant trois ans et demi. Il y a finalement eu une entente, et la grande majorité des conditions a été levée. On a aussi eu l'Initiative pour la construction rapide de logements.

Est-ce que c'est un exemple de conditions inutiles qui, finalement, font vivre des fonctionnaires à Québec, qui ont comme travail de gérer ces ententes plutôt que de livrer des services aux citoyens? Est-ce que ces conditions peuvent être contre-productives par rapport à la prestation des services aux citoyens?

Annette Ryan: Je ne vais pas entrer dans cette question sans l'avoir étudiée.

Jean-Denis Garon: Théoriquement, est-ce que ça peut l'être?

Annette Ryan: Théoriquement, il faut examiner la question de l'utilisation des ressources en vue des résultats. Si c'est une question d'avoir des conditions avant les dépenses au lieu d'une entente sur des résultats et ce genre de...

Jean-Denis Garon: Je comprends. Il me reste une petite minute et j'ai une autre question.

Il y a des questions de transparence. Quand le gouvernement fédéral coupe les transferts en santé ou arrête de les indexer, que ce sont les provinces qui fournissent les services, que le citoyen moyen ne sait même pas que les transferts en santé existent, qu'il va à l'hôpital, qu'il ne peut pas obtenir des services, qu'un de ses proches meurt, au moment de voter, le jour de l'élection fédérale ou provinciale, est-ce qu'il sait vraiment de qui c'est la faute si les services n'ont pas été fournis?

Est-ce que le pouvoir de dépenser en imposant des conditions, ou cette structure-là, ne vient pas créer une distorsion importante dans notre démocratie?

Annette Ryan: Il y a certainement une complexité là-dedans. Je pense que des études sont possibles pour voir si des services sensiblement comparables n'ont pas été fournis pour une période donnée. C'est complexe. Est-ce qu'il y a des choses qu'on pourrait faire? Oui.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, madame Ryan.

Merci, monsieur Garon.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant à Mme Jansen, pour quatre minutes.

Tamara Jansen: Je trouve plutôt ironique que nous soyons ici à essayer de trouver des façons de faire économiser à une famille canadienne environ 1 250 $ en taxe sur une voiture d'occasion, alors qu'à l'autre bout du couloir, nous examinons un budget fédéral qui prévoit des besoins d'emprunt de 750 milliards de dollars.

Dans cette optique, je remarque que dans votre rapport de ce matin, vous indiquez que le gouvernement prévoit une réduction des dépenses de 62 milliards de dollars sur cinq ans. Est-ce exact?

Annette Ryan: Je voudrais vérifier la référence.

Tamara Jansen: Permettez-moi de vous demander si c'est exact.

Annette Ryan: Si vous m'aidez à trouver la référence, je pourrais le confirmer.

Tamara Jansen: C'est tiré de votre rapport.

Ces 62 milliards de dollars ne sont pas des compressions de programmes prévues. Est-ce exact?

Annette Ryan: Je pense que vous parlez des dépenses de programme directes; si oui, le ministère des Finances n'a pas cerné de programmes précis.

Tamara Jansen: Les programmes n'ont pas été précisés. Donc, votre bureau attend-il toujours une explication de Finances Canada?

Annette Ryan: Nous travaillons en étroite collaboration avec eux. Nous avons des chiffres préliminaires dont je pourrais vous parler, si vous le souhaitez.

Tamara Jansen: Non, nous voulons simplement savoir si nous pouvons les retracer.

Le budget de 2026 prévoit 151,5 milliards de dollars pour de nouvelles mesures. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact.

Tamara Jansen: Cela représente 96 % de la marge de manœuvre financière supplémentaire disponible. Est-ce exact?

● (1240)

Annette Ryan: C'est exact.

Tamara Jansen: Depuis l'Énoncé économique de l'automne 2024, le gouvernement a annoncé environ 325 milliards de dollars en nouvelles mesures.

Annette Ryan: Oui.

Tamara Jansen: C'est presque le double de la marge de manœuvre financière créée au cours de cette période. Même s'il a trouvé une marge de manœuvre financière supplémentaire, les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement la dépassent largement. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact.

Tamara Jansen: Votre rapport prévoit des besoins d'emprunt fédéraux de 765 milliards de dollars sur cinq ans. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est également exact.

Tamara Jansen: Cependant, il rapporte que le déficit n'est que de 289 milliards de dollars. Est-ce exact?

Annette Ryan: Oui.

Tamara Jansen: Le déficit représente moins de la moitié des besoins d'emprunt prévus par le gouvernement. Est-ce exact?

Annette Ryan: Oui.

Tamara Jansen: Ni l'une ni l'autre des cibles budgétaires du gouvernement ne fixe de limite monétaire à cet emprunt. Est-ce exact?

Annette Ryan: À quelques nuances près, oui, vous avez raison.

Tamara Jansen: Le gouvernement peut donc prétendre atteindre ses objectifs financiers tout en empruntant trois quarts de billion de dollars. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact.

Tamara Jansen: Votre rapport prévoit 260 milliards de dollars en prêts nets et en investissements dans les sociétés d'État. Est-ce exact?

Annette Ryan: De mémoire, je pense que vous avez raison.

Tamara Jansen: Le budget ne dit pas au Parlement quelle somme va aux sociétés d'État. Est-ce exact?

Annette Ryan: Il s'agit de rapports très généraux.

Tamara Jansen: Il ne sépare pas clairement les prêts des investissements en capital.

Annette Ryan: Je dirais que c'est exact, oui.

Tamara Jansen: Le Parlement ne peut donc pas déterminer, à partir des seuls chiffres du budget, exactement quelles sociétés d'État reçoivent de l'argent ni combien de risques financiers les contribuables prennent. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact.

Tamara Jansen: Le gouvernement s'est engagé à respecter les 5 % de dépenses de défense de l'OTAN. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact.

Tamara Jansen: Or, les dépenses supplémentaires nécessaires pour atteindre cette cible ne sont pas incluses dans les projections financières à long terme du gouvernement. Est-ce exact?

Annette Ryan: Oui.

Tamara Jansen: Si cet engagement est respecté grâce à des emprunts supplémentaires, la dette projetée du gouvernement serait plus élevée que ce que l'on montre aujourd'hui aux Canadiens. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact.

Tamara Jansen: Le gouvernement dit qu'il réduit la taille de la fonction publique fédérale, mais ces chiffres excluent l'emploi dans les sociétés d'État et dans certains autres organismes. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact.

Tamara Jansen: Ils ne tiennent pas compte de l'augmentation des contrats externes. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est également exact.

Tamara Jansen: Il est donc possible pour le gouvernement de réduire le nombre de fonctionnaires sans que le coût total de prestation des services gouvernementaux diminue.

Annette Ryan: Oui.

Tamara Jansen: Selon vos perspectives d'octobre, les déficits projetés s'élèveraient en moyenne à 28,7 milliards de dollars de plus par année que le budget de 2026, sur une base comparable. Est-ce exact?

Annette Ryan: Oui.

Tamara Jansen: C'est une différence de 140 milliards de dollars sur cinq ans.

Annette Ryan: [*Inaudible*] sans vérification, cela semble juste.

Tamara Jansen: Il y a donc une différence très importante entre les projections du gouvernement et les vôtres.

Le gouvernement s'engage à verser 5,5 milliards de dollars à Équipe Canada fort. Est-ce exact?

Annette Ryan: Cela me semble exact.

Tamara Jansen: Votre bureau dit qu'il faudrait des renseignements supplémentaires sur le rendement pour savoir si l'on formera réellement 100 000 travailleurs des métiers désignés Sceau rouge. Est-ce exact?

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, madame Jansen.

Nous passons maintenant à M. MacDonald, pour quatre minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bienvenue, madame Ryan, ainsi qu'à tous vos fonctionnaires. Je ne les nommerai pas, parce que ce serait tout un processus de le faire.

Je vais revenir aux questions de M. Garon. Elles portaient sur le transfert conditionnel et inconditionnel de fonds fédéraux aux provinces. À l'Île-du-Prince-Édouard, la province que je représente, le gouvernement provincial ne cesse de répéter que les transferts ne sont pas suffisants pour couvrir les coûts des soins de santé. Par habitant, des coûts de la prestation des soins de santé sont plus élevés pour une petite province que pour certaines grandes provinces.

Quelle sera la situation lorsque l'on passera de 5 % à 3 % en 2027-2028? Avez-vous des projections indiquant de combien les coûts des soins de santé provinciaux augmentent chaque année?

Annette Ryan: Nous avons réalisé ce genre de projections en 2024. C'est l'étude que nous nous apprêtons à mener d'ici à juillet 2027. Nous prendrons en compte tous les meilleurs chiffres disponibles en matière de croissance économique, de population et de différentes pressions sur les dépenses, telles que celles liées aux soins de santé. Nous intégrerons tous ces éléments dans nos prévisions afin de vous fournir des chiffres actualisés précisément sur ce sujet.

Kent MacDonald: Selon l'étude que vous avez faite en 2024, le gouvernement fédéral respectait-il les exigences des provinces à l'époque en fonction de l'entente?

Annette Ryan: Sur ce, je vais céder la parole à mes collègues, qui étaient ici en 2024.

Avons-nous répondu à cette question?

Tim Scholz (directeur intérimaire, Analyse économique, Bureau du directeur parlementaire du budget): Nous vous reviendrons avec une réponse.

Annette Ryan: Ils vous feront parvenir une réponse.

Je dirais que, dans l'ensemble, les chiffres étaient beaucoup plus stables en 2024. Je pense que l'on commence déjà à observer que les déficits provinciaux évoluent dans des directions différentes selon que les provinces ont accès ou non aux recettes issues des ressources naturelles. Il y a un écart entre les provinces et les territoires plus jeunes et à croissance plus rapide et ceux dont la population est plus lente et plus âgée.

Kent MacDonald: Avez-vous une opinion sur l'imposition de conditions fédérales aux transferts aux provinces? Il y a des conditions pour la petite enfance et d'autres pour les soins de santé. Avez-vous une opinion à ce sujet?

Annette Ryan: J'essaie de laisser aux membres du Comité le soin d'exprimer des opinions. Je dirais que, par le passé, le gouvernement fédéral a mené toute une série d'expériences sur la façon dont il effectue les transferts. Il lui arrive parfois de reprendre un type de programme qui a fait ses preuves dans des provinces comme la Saskatchewan et le Québec, et de le mettre à la disposition des autres provinces en le subventionnant, pour ainsi dire. Les électeurs peuvent décider s'ils veulent commencer à les financer avec leurs propres recettes fiscales.

Je pense qu'une autre raison majeure pour les conditions est la notion d'optimisation des ressources. Si les parlementaires et les contribuables fédéraux sont prêts à soutenir une avancée par l'entremise d'un autre type de programme, ou s'ils reconnaissent qu'il s'agit d'un enjeu urgent, comme l'itinérance, le logement ou tout autre sujet, cela s'inscrit dans la logique qui pousse le gouvernement fédéral à recourir à des conditions, sachant que la position du Québec est claire et ferme sur cette question.

● (1245)

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, madame Ryan et monsieur MacDonald.

Nous passons maintenant à M. Garon, pour deux minutes.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Madame Ryan, le gouvernement, dans son dernier budget, ne nous a pas annoncé qu'il allait ramener la croissance des transferts en santé à plus de 5 % après l'année prochaine.

Pendant ce temps, ce gouvernement semble avoir beaucoup d'argent pour un train à grande vitesse. À cet égard, vous avez publié des évaluations de coûts basées sur des estimations économétriques. Vous avez dit que les coûts de ce projet pourraient monter jusqu'à 113 milliards de dollars. Toutefois, l'intervalle de confiance n'était pas à 95 %. J'aimerais savoir jusqu'où pourraient monter les coûts du projet de train à grande vitesse si on prenait un intervalle de confiance à 95 %, selon votre analyse.

Annette Ryan: Dans notre rapport, nous avons expliqué que si on voit des coûts comme ceux qu'on a vus aux États-Unis ou au Royaume-Uni, on pourrait avoir ce genre de coûts.

Monsieur Perreault, avez-vous les chiffres exacts?

Jean-Denis Garon: Quelle est la borne supérieure?

Louis Perrault (directeur général, Analyse économique et financière, Bureau du directeur parlementaire du budget): Dans le rapport, il y a une section à la fin, dans l'annexe, qui parle de l'analyse de l'incertitude liée à la méthodologie. À 95 %, on arrive à environ 243 milliards de dollars.

Jean-Denis Garon: Donc, vous êtes en train de me dire qu'on pourrait se rendre jusqu'à 243 milliards de dollars.

Qu'est-ce qui explique que ça puisse monter jusqu'à 243 milliards de dollars? On m'avait dit que j'étais fou de dire que ça pourrait monter à 200 milliards de dollars. Je vois, finalement, que j'avais peut-être été « conservateur » dans mon estimation, bien que je ne veuille pas m'associer aux conservateurs. Qu'est-ce qui explique ça?

Louis Perrault: En fait, c'est beaucoup pour essayer de soulever l'incertitude liée au modèle économétrique lui-même. Il y a très peu d'observations, alors, nécessairement, l'estimation va s'accompagner d'une certaine incertitude. On utilise une méthodologie qui peut nous donner un…

Jean-Denis Garon: Cependant, il pourrait arriver qu'on se rende jusqu'à 243 milliards de dollars.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, monsieur Perrault.

Merci, monsieur Garon.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant à M. McLean, pour quatre minutes.

Greg McLean: Merci, madame Ryan, et merci à vos collègues d'être ici.

Je serai bref, car je n'ai pas beaucoup de temps.

Ma première question porte sur la formule de péréquation. Comme vous le savez, l'année dernière, en 2024-2025, le gouvernement fédéral a versé 25,3 milliards de dollars de ses recettes générales aux provinces bénéficiaires de la péréquation. Environ 4,7 % des dépenses du gouvernement fédéral sont consacrées à la péréquation.

S'il n'y avait pas de programme de péréquation aussi généreux, le gouvernement serait-il en mesure de réduire globalement les impôts de 4,7 %?

Annette Ryan: C'est un simple « oui » s'ils le faisaient, mais ils ne respecteraient pas la Constitution.

Greg McLean: C'est très apprécié. Je suis désolé. Je dois procéder rapidement.

Si l'on examine la formule elle-même, elle indique le montant des recettes qu'une province pourrait percevoir si elle appliquait les taux d'imposition moyens nationaux à cinq catégories, y compris l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des entreprises et les taxes à la consommation. Le problème que j'ai toujours eu à ce sujet, c'est qu'en partant du chiffre global — c'est-à-dire l'économie —, on applique soudainement une assiette fiscale moyenne différente. Si l'on se trouve dans une province à faible fiscalité comme l'Alberta, où les rendements économiques sont bien plus élevés, on se situe beaucoup plus bas sur la courbe de Laffer en termes économiques, et tout d'un coup, on applique un taux d'imposition différent, comme si l'économie aurait produit le même résultat si elle avait été soumise à un taux d'imposition plus élevé. On mélange les formules afin de prélever des ressources à des économies qui sont très productives pour les redistribuer à d'autres économies moins productives, ce qui revient, en quelque sorte, à maintenir le statu quo.

● (1250)

Annette Ryan: C'est un domaine complexe, et il est difficile de trouver des contre-exemples. Pour simplifier, et pour aborder la question sous un autre angle, imaginons une province où tout le monde gagne 50 000 $, et une autre province où la plupart des gens gagnent 50 000 $, mais où quelques personnes gagnent 200 000 $; il faudrait imposer plus lourdement les habitants de la première province, où tout le monde gagne le même salaire, que ceux de la seconde province. L'argument est alors que cette autre province doit lutter beaucoup plus fort, presque contre la gravité, pour obtenir le même type de croissance économique.

Greg McLean: D'accord.

Annette Ryan: Je comprends votre point de vue, mais c'est généralement le type de…

Greg McLean: Permettez-moi de passer au point suivant.

Comme l'a souligné mon ami, M. Garon, nous avons actuellement un gouvernement fédéral interventionniste qui intervient dans de nombreux autres secteurs de l'économie provinciale, notamment celui de l'électricité. Quand on pense aux subventions accordées au secteur de l'électricité à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et même en Ontario, sans parler du projet d'intérêt national dans le cadre duquel le gouvernement fédéral consacre des milliards de dollars aux infrastructures électriques en Ontario, cela ne fausse-t-il pas considérablement la formule?

Annette Ryan: Oui et non. Je pense qu'une autre partie de la Constitution, le paragraphe 36(1), donne au gouvernement fédéral la responsabilité de s'occuper du développement économique partout au pays.

C'est une réponse brève. Il y a beaucoup à dire à ce sujet.

Greg McLean: Permettez-moi de vous poser une dernière question, car j'ai pris connaissance ce matin de votre analyse du budget fédéral.

En ce qui concerne la question des emprunts de 765 milliards de dollars sur les cinq prochaines années par rapport au déficit de 288,7 milliards de dollars, cela revient à augmenter notre endettement de 50 %, si l'on peut dire, sur la scène internationale. L'écart entre le déficit et les emprunts a-t-il déjà été aussi élevé? Qu'est-ce qui l'a fait grimper si rapidement?

Annette Ryan: Je pense qu'en temps de paix…

Le vice-président (Eric Lefebvre): Veuillez répondre très brièvement, s'il vous plaît.

Annette Ryan: … la réponse est non. Ce qui l'a fait grimper, c'est le choix de miser massivement sur les infrastructures et…

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, madame Ryan.

Merci, monsieur McLean.

Nous passons maintenant à M. Turnbull, pour quatre minutes.

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, madame Ryan, d'être ici, et merci à toute votre équipe pour le travail qu'elle accomplit.

J'aimerais savoir comment le Canada se compare à ses pairs du G7. Je comprends votre point de vue selon lequel la marge de manœuvre financière est utilisée et mise à rude épreuve par les investissements supplémentaires effectués, mais il s'agit là de décisions gouvernementales. Cependant, en ce qui concerne notre situation par rapport à nos pairs du G7, le Canada n'a-t-il pas le ratio dette nette-PIB le plus bas du G7?

Annette Ryan: Oui.

Ryan Turnbull: Oui.

Qu'en est-il du ratio déficit-PIB?

Annette Ryan: Je pense qu'il est assez favorable, compte tenu du fait que les six autres pays du G7 sont dans une situation financière de plus en plus difficile.

Ryan Turnbull: Qu'en est-il de notre cote de crédit?

Annette Ryan: Notre cote de crédit est très bonne.

Ryan Turnbull: En ce qui concerne les coûts du service de la dette, cela ne nous permet-il pas de bénéficier d'un coût assez faible par rapport à celui de nos pairs?

Annette Ryan: Si l'on n'empruntait pas beaucoup, ce serait le cas. Plus l'on emprunte, plus les coûts du service de la dette augmentent rapidement. Le coût par dollar que le Canada paye est inférieur à celui que payent les États-Unis et le Royaume-Uni.

Ryan Turnbull: En ce qui concerne la hausse des taux des obligations à long terme par rapport aux autres pays du G7, je crois que le Canada affiche l'un des taux les plus bas, sinon le plus bas.

Annette Ryan: Je suis d'accord.

Ryan Turnbull: Cela signifie que le risque d'une hausse significative des coûts d'emprunt, en termes de taux, est relativement moins élevé ici que pour nos pairs du G7.

Annette Ryan: N'oublions pas que nos pairs du G7 ne sont pas en bonne posture…

Ryan Turnbull: Cela laisse entendre, cependant, que le Canada jouit une gestion financière et des principes fondamentaux plus solides que ceux de ses pairs du G7, n'est-ce pas?

Annette Ryan: Je suis d'accord.

Ryan Turnbull: Comme cela a été mentionné, le budget de 2026 prévoyait un déficit inférieur de 27,5 milliards de dollars à celui prévu dans la mise à jour économique du printemps. Une grande partie de cette somme — 96 % — est réinvestie dans l'économie, dont environ un tiers dans des mesures d'abordabilité et les deux tiers dans des investissements en capital. Le gouvernement a décidé d'investir dans l'économie et dans la croissance. Quel type de rendement le gouvernement fédéral doit-il obtenir sur ses investissements en capital pour qu'ils constituent de bons investissements?

● (1255)

Annette Ryan: Je dirais que, pour que le rendement soit jugé satisfaisant, il faudrait qu'il soit supérieur au coût de l'investissement, intérêts compris. C'est un critère assez exigeant, compte tenu du montant des emprunts prévus.

Ryan Turnbull: Selon vous, quel serait ce pourcentage?

Annette Ryan: Nous n'y avons pas réfléchi. Nous pourrions certainement le faire si cela intéressait le Comité.

Ryan Turnbull: Cela m'intéresserait.

En ce qui concerne le supercycle haussier des investissements, le budget prévoit un scénario appelé le « supercycle d'investissement », et il y a aussi un scénario baissier. Avez-vous examiné les répercussions directes, indirectes et induites qui pourraient découler d'un supercycle d'investissement?

Annette Ryan: Oui, nous avons commencé à réfléchir à ce à quoi cela ressemblerait. Je pense que la question clé est de savoir dans quelle mesure les dépenses liées à cette mesure fiscale entraîneraient de nouveaux investissements en plus de ce que les entreprises avaient déjà prévu de faire, et si ces investissements seraient orientés vers des utilisations plus productives.

Il y a là un certain nombre d'affirmations conditionnelles sur lesquelles nous aimerions nous pencher plus attentivement au moment de concevoir une étude.

Ryan Turnbull: Merci beaucoup.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, madame Ryan.

Merci, monsieur Turnbull.

Nous passons maintenant à Mme Cobena, pour trois minutes.

Sandra Cobena: Merci, monsieur le président.

Madame Ryan, pourriez-vous confirmer que le gouvernement a laissé tomber le ratio de la dette au PIB comme cible budgétaire et qu'il a ensuite contracté des dettes sans précédent?

Annette Ryan: Oui.

Sandra Cobena: Ensuite, il a adopté le ratio du déficit au PIB, mais il a suivi des pratiques qui permettraient en fait à la dette et aux déficits de diverger.

Annette Ryan: Oui.

Sandra Cobena: Le FMI a-t-il demandé que le ratio de la dette au PIB soit rétabli comme cible budgétaire?

Annette Ryan: Oui.

Sandra Cobena: Êtes-vous d'accord avec cette analyse?

Annette Ryan: Je pense que cela permet de voir si le gouvernement tend vers un équilibre entre les revenus et les dépenses.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement a fait valoir que s'il investit judicieusement pour faire croître l'économie… Cette argumentation est logique. La différence entre les deux approches réside dans la rigueur de la mise en œuvre et dans la question de savoir si l'ensemble des emprunts dont on parle s'inscrit dans une optique de bonne gestion. Cela inclut notamment de se demander si le gouvernement réaffecte les dépenses de faible priorité vers des dépenses de plus haute priorité.

Sandra Cobena: Pour changer de sujet, quel est le montant d'argent que le gouvernement qualifie d'investissements en capital qui ne seraient pas admissibles en vertu du système de comptabilité nationale reconnu à l'échelle internationale?

Louis Perrault: Selon notre analyse, il faudrait reclasser 135 milliards de dollars.

Sandra Cobena: Si l'on appliquait la définition internationalement reconnue au lieu de la définition plus permissive du gouvernement, le budget de fonctionnement resterait-il déficitaire chaque année jusqu'en 2030-2031?

Louis Perrault: C'est exact.

Sandra Cobena: Le gouvernement dit aux Canadiens qu'il a équilibré le budget de fonctionnement, mais s'il utilisait des définitions reconnues à l'échelle internationale, il ne le rééquilibrerait pas avant cinq ans.

Louis Perrault: C'est exact.

Sandra Cobena: Merci, monsieur le président.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, madame Cobena.

Nous allons passer à M. Lavoie pour trois minutes.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Je remercie les témoins d'être présents. Je suis bien content qu'ils soient là.

Madame Ryan, avant de poser mes questions, je voudrais revenir sur le commentaire que vous avez fait à mon collègue d'en face quand il vous a parlé du coût de 243 milliards de dollars du train à grande vitesse. Je veux y revenir, parce que les coûts estimés par le gouvernement se situent entre 60 et 90 milliards de dollars. Vous avez dit que ces coûts pourraient monter jusqu'à 113 milliards de dollars. Mon collègue d'en face s'amuse à monter le coût du projet à 200 milliards de dollars. Vous comprenez que, en arrivant avec un montant de 243 milliards de dollars, ça lui fait plaisir.

Vous savez, nous avons un rôle important et sérieux à jouer ici. Nous avons aussi à rassurer les gens. Alto fait un travail important et n'a pas encore fini le tracé du projet. Cependant, nous savons qu'Alto travaille avec sérieux pour bien gérer le dossier et bien contrôler les coûts.

J'ai construit une maison. On m'a dit que ça allait coûter 400 000 dollars, mais que ça pouvait vite s'élever à 1 million de dollars ou à 1,2 million de dollars. À un moment donné, tout est dans la gestion de chaque projet. Alors, quand on lance des chiffres comme ça, ça me fait grincer des dents un peu. Je tenais à en discuter de nouveau avant de poser mes questions.

Selon vous, est-ce qu'il y a un risque quand on fait des transferts sans aucune condition? Quand je parle à mes concitoyens, ils s'attendent à ce que nous mettions l'argent aux bons endroits. Dans la rue, il n'y a personne qui me dit de tout transférer sans condition. Est-ce qu'il y a un risque de transférer de l'argent sans mettre aucune condition et de dire d'aller de l'avant?

● (1300)

Annette Ryan: Il y a absolument un risque. Par le passé, ce genre de risque a justifié l'application de conditions aux transferts. Donc, ces questions datent d'il y a longtemps. Les gouvernements au pouvoir à différentes périodes et époques ont choisi différentes approches, dont celles de mettre des conditions et d'effectuer des transferts plus ouverts, disons.

Steeve Lavoie: Avez-vous un exemple qui montre que c'est arrivé dans le passé et que, finalement, des conditions sont apparues?

Annette Ryan: Oui. Pendant les années 1960 et 1970, on a vu toute une gamme de programmes.

Je vais changer à l'anglais.

Steeve Lavoie: Bien sûr.

[*Traduction*]

Annette Ryan: Le gouvernement a mis en place une série de programmes assortis de conditions pour amener les provinces à essayer des choses dans les domaines de l'éducation postsecondaire, des services sociaux et de la prestation des soins de santé. Ces programmes ont fini par être perçus comme trop lourds, bureaucratiques, complexes et mal ciblés. Le gouvernement les a tous regroupés dans des transferts comme le Régime d'assistance publique du Canada et a établi un financement par programme.

C'est le genre de fluctuation que l'on a pu observer au fil des ans.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, madame Ryan.

[*Français*]

Merci, monsieur Lavoie.

Pour compléter ce tour de questions, je donne la parole à M. Garon pour une minute.

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Madame la directrice parlementaire du budget, l'Institut C.D. Howe a fait une analyse coûts-avantages et a démontré que le projet de train à grande vitesse n'avait pas d'allure. Jacques Roy, Jean Mercier, des études et l'Union des producteurs agricoles se sont prononcés. De plus, il y a vous, aujourd'hui. Vous avez fait des études économétriques. Vous avez publié un rapport. Vous êtes une agente du Parlement, indépendante du gouvernement. Vous avez des équipes compétentes.

Là, M. Vingt-Ans-dans-les-Banques arrive et dit qu'il a construit une maison qui devait coûter 400 000 $, qu'il y a eu un dépassement des coûts, mais que c'est comme ça. Je veux prendre les 30 secondes qu'il me reste pour vous offrir nos excuses, au nom du Comité, qu'un parlementaire vous traite comme ça. Vous êtes des gens compétents. Vous avez fait une évaluation. Vous avez fait des intervalles de confiance. Il y a un rapport qui a été déposé. On fait état de ce rapport. On vous pose des questions sur le travail que vous avez fait.

Cela dit, je veux prendre le temps de vous dire, comme je l'ai dit d'entrée de jeu avant qu'on parle de ce sujet, que nous apprécions le travail que vous faites, parce que ça nous informe et ça influe sur notre façon de réagir aux politiques du gouvernement.

Ma minute est écoulée, monsieur le président.

Le vice-président (Eric Lefebvre): Merci, monsieur Garon.

Je veux remercier Mme Ryan et son équipe de s'être déplacées aujourd'hui.

Je remercie mes collègues de leur collaboration exemplaire en cette première réunion du Comité que je préside.

Souhaitez-vous lever la séance?

Des députés: Oui.

Le vice-président (Eric Lefebvre): La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca